

Belgium-Éghezée: Financial and insurance services

OJ S 141/2016 23/07/2016

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Éghezée

Postal address: Route de Gembloux 43

Town: Éghezée

Postal code: 5310

Country: Belgium

For the attention of: Boulanger Marie-Jeanne

E-mail: marie-jeanne.boulanger@eghezee.be

Telephone: +32 81810146

Internet address(es):

General address of the contracting authority: <http://www.eghezee.be>

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=238845>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: yes

Official name: CPAS

Postal address: Rue de la Poste 33

Town: Leuze

Postal code: 5310

Country: Belgium

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Appel à candidatures — marché conjoint de services d'assurances pour l'administration communale et le CPAS d'Éghezée.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 6: Financial services a) Insurances services b) Banking and investment services

NUTS code BE35 Prov. Namur

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Appel à candidatures — gestion du portefeuille d'assurances pour la commune et le CPAS.

II.1.6. CPV code(s)

66000000 Financial and insurance services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 3

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Assurance accidents — commune d'Éghezée

1) Short description

Lot I — assurance accidents.

Volet I — assurance accident du travail et excédent-loi du personnel communal et des bourgmestre et échevins.

Volet II — assurance accidents corporels des conseillers communaux.

2) CPV code(s)

66000000 Financial and insurance services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 2

Lot title: Assurances responsabilité civile — commune d'Éghezée

1) Short description

Lot II — Assurance responsabilité civile.

Volet I — Responsabilité civile générale et protection juridique.

Volet II — Responsabilité civile et accident corporels — établissement scolaires.

Volet III — Responsabilité civile objective en cas d'incendie et d'explosion.

Volet IV — Responsabilité civile et protection juridique des mandataires communaux.

Volet V — Responsabilité civile architecte.

2) CPV code(s)

66000000 Financial and insurance services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 3

Lot title: Assurances automobiles — commune d'Éghezée

1) Short description

Lot III — Assurances automobiles.

Volet I — Assurance véhicule.

Volet II — Assurance omnium missions.

2) CPV code(s)

66000000 Financial and insurance services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 4

Lot title: Assurances dommages matériels — commune d'Éghezée

1) Short description

Lot IV — Assurance dommages matériels.

Volet I — Assurance incendie et périls connexes.

Volet II — Assurance tous risques électroniques/informatiques.

Volet III — Assurance tous risques instruments de musique.

Volet IV — Assurance tous risques matériel y compris les bris de machines.

Volet V — Assurance tous risques expositions et œuvres d'art.

2) CPV code(s)

66000000 Financial and insurance services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 5

Lot title: Assurance accidents — CPAS

1) Short description

Lot V — Assurance accidents.

Volet I — Assurance accident du travail et excédent-loi du personnel du CPAS.

Volet II — Assurance accidents corporels des conseillers du CPAS.

2) CPV code(s)

66000000 Financial and insurance services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 6

Lot title: Assurance responsabilité civile — CPAS

1) Short description

Lot VI — Assurance responsabilité civile.

Volet I — Responsabilité civile générale et protection juridique.

Volet II — Responsabilité civile et accident corporels — maison de quartier.

2) CPV code(s)

66000000 Financial and insurance services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 7

Lot title: Assurance automobiles — CPAS

1) Short description

Lot VII — Assurances automobiles.

Volet I — Assurance véhicule.

Volet II — Assurance omnium missions.

2) CPV code(s)

66000000 Financial and insurance services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 8

Lot title: Assurance dommages matériels — CPAS

1) Short description

Lot VIII — Assurance dommages matériels.

Volet I — Assurance incendie et périls connexes.

Volet II — Assurance tous risques électroniques/informatiques.

Volet III — Assurance tous risques armoire chauffante et accessoires.

2) CPV code(s)

- 3) **Quantity or scope**
- 4) **Indication about different time frame or duration**
- 5) **Additional information about lots**

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Conformément à l'article 6 §1 de l'arrêté royal du 14.1.2013, le cautionnement n'est pas appliqué pour un marché de service financiers figurant dans la catégorie 6 de l'annexe II, A de la loi du 15.6.2006.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: A) Critères d'exclusion — situation juridique du soumissionnaire:

Déclaration implicite:

Situation juridique du soumissionnaire — références requises (critères d'exclusion):

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion décrits aux articles 61 à 63 de l'arrêté royal du 15.7.2011 et rappelés ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur implicite dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée et vérifie le respect des obligations fiscales décrites ci-dessous à propos de tous les soumissionnaires dans les 48 heures de la séance d'ouverture des offres ou le moment ultime pour l'introduction des offres, selon le cas. Le pouvoir adjudicateur, qui a accès gratuitement par des moyens électroniques aux renseignements ou documents, effectue lui-même ces vérifications.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les candidats ou les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, s'informer, par tous moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout candidat ou soumissionnaire.

Un extrait de casier judiciaire sera réclamé à l'adjudicataire pressenti avant l'attribution du marché.

Extraits de l'article 61 de l'arrêté royal du 15.7.2011

« § 1. Conformément à l'article 20 de la loi, est exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le candidat ou le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour:

1° participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal;

- 2° corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du Code pénal;
- 3° fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002;
- 4° blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

§ 2. Conformément à l'article 20 de la loi, peut être exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le candidat ou le soumissionnaire:

- 1° qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- 2° qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- 3° qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
- 4° qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave;
- 5° qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62;
- 6° qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 63;
- 7° qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.»

§3. La preuve que le candidat ou le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas cités au §1er et 2, peut être apportée par:

- 1° pour le §1er et le §2, 1°, 2° ou 3°: un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que ces exigences sont satisfaites;
- 2° pour le §2, 5° et 6°: une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné;
- 3° pour le §2, 4° et 7°: tout moyen dont le pouvoir adjudicateur pourra justifier.

Lorsqu'un document ou attestation visé aux 1° et 2° de l'alinéa premier n'est pas délivré dans le pays concerné ou ne mentionne pas tous les cas visés au §1er et au §2, 1°, 2° ou 3°, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

§4. Le pouvoir adjudicateur peut autoriser dans les documents du marché, les candidats ou les soumissionnaires, à produire une déclaration sur l'honneur confirmant qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'exclusion visés aux §1er et 2. Les documents du marché peuvent prévoir que par le seul fait de leur participation, les candidats ou les soumissionnaires formulent une telle déclaration.

Le pouvoir adjudicateur procède dans ces cas à la vérification de la situation:

- 1° des candidats entrant en considération pour la sélection, avant de prendre la décision de sélection;
- 2° du soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire, avant de prendre la décision d'attribution.

Extraits de l'article 62 de l'arrêté royal du 15.7.2011

« § 1er. Sous réserve de l'application de l'article 60, § 1er, le candidat ou le soumissionnaire

employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation de l'Office national de Sécurité sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale. L'attestation porte sur l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des demandes de participation ou des offres, selon le cas.

Est en règle par rapport aux obligations susmentionnées, le candidat ou le soumissionnaire qui:

1° a transmis à l'Office national de sécurité sociale toutes les déclarations requises jusque et y compris celles relatives au trimestre civil visé à l'alinéa précédent, et

2° n'a pas pour ces déclarations une dette en cotisations supérieures à 3 000 EUR, ou a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement.

Toutefois, même si la dette en cotisations est supérieure à 3 000 EUR, le candidat ou le soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision de sélectionner les candidats ou d'attribuer le marché, selon le cas, qu'il possède, à la fin du trimestre civil visé à l'alinéa 2, à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3.000 euros près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de cotisations.

§ 2. Le candidat ou le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre État membre de l'Union européenne et qui n'est pas visé au § 1er, joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des demandes de participation ou des offres, selon le cas, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi. »

Extraits de l'article 63 de l'arrêté royal du 15.7.2011

« § 1er. Sous réserve de l'application de l'article 60, § 1er, le candidat ou le soumissionnaire joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi.

§ 2. Pour un candidat ou soumissionnaire belge, le pouvoir adjudicateur vérifie le respect des obligations fiscales à l'égard du SPF Finances, sur la base de l'attestation délivrée par ce dernier.

Est en règle par rapport aux obligations visées au présent paragraphe, le candidat ou le soumissionnaire qui n'a pas, pour ces obligations, une dette supérieure à 3 000 EUR, à moins qu'il n'ait obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement.

Toutefois, même si la dette visée au présent paragraphe est supérieure à 3 000 EUR, le candidat ou le soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision de sélection ou d'attribution du marché, selon le cas, qu'il possède, à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3 000 EUR près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de ses dettes fiscales. ».

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire communique une déclaration concernant le chiffre d'affaires global de la société et son chiffre d'affaires relatif aux branches d'assurances visées par le présent marché réalisé au cours des 3 dernières années.

Un document émanant de l'autorité compétente attestant que le soumissionnaire est agréé pour la ou les branches d'assurances pour lesquelles une offre est déposée.

Minimum level(s) of standards possibly required: Niveau minimum:

- Accidents du travail: 5 000 000 EUR.
- Responsabilité civile: 2 500 000 EUR.
- Assurance automobile: 2 500 000 EUR.
- Dommages matériels: 5 000 000 EUR.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le soumissionnaire justifiera de sa capacité par la présentation de la copie certifiée conforme de son agréation par la Commission bancaire, financière et des assurances.

Il y joindra une copie certifiée conforme du titre consacrant le cautionnement de ses activités d'assureur. Le soumissionnaire étranger autorisé à professer en Belgique en fera de même. Le soumissionnaire doit produire la liste des principales missions de services d'assurances réalisées durant les 3 dernières années ainsi que celles en cours en ce moment relatives à une mission similaire, par lots, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés, avec mention du pouvoir adjudicateur et précisant la part des services qui ont été éventuellement sous-traités ou réalisés en société momentanée (au moins 3 références par type de police).

Minimum level(s) of standards possibly required:

Niveau minimum:

En fonction des lots constitués, le prestataire de services doit démontrer la gestion de portefeuilles d'assurance:

- d'au moins 340 personnes (pour les assurances AT);
- d'au moins 340 personnes (pour les assurances RC);
- d'au moins 65 véhicules (pour l'assurance auto);
- d'au moins 75 bâtiments (pour dommages matériels);

Seules les sociétés productrices d'assurances pourront soumissionner à l'exclusion des courtiers et agents.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Seules les sociétés productrices d'assurances pourront soumissionner à l'exclusion des courtiers et agents.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures) no

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Prix — primes. Weighting 50
2. Étendue des garanties offertes. Weighting 20
3. Services compris dans la prime. Weighting 15
4. Outil informatique. Weighting 15

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

Eghezée-F.1124-F02_0

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 21.8.2016 - 11:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

22.8.2016 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

20.7.2016